

## 20<sup>e</sup> Trophée handicap MNH : mobiliser et agir « Les professionnels face à l'annonce du handicap »

### Dossier de participation

#### La MNH, un engagement en faveur du handicap

Vous souhaitez participer au 20<sup>ème</sup> Trophée handicap MNH : mobiliser et agir. Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, vous trouverez, ci-après, les étapes nécessaires qui permettront au jury d'évaluer votre dossier et de désigner le lauréat.

#### Etape 1 – Bulletin de participation

Il est à compléter et à nous retourner impérativement. Sans ce document (joint en annexe) sur lequel vous devrez obligatoirement porter le N° FINESS, votre dossier ne sera pas recevable.

#### Etape 2 - Présentation de l'action (sur papier libre et à joindre au bulletin de participation)

Vous présenterez les acteurs impliqués dans la réussite de votre action :

- au sein de votre établissement
- à l'extérieur le cas échéant.

Cette action devra être engagée.

Vous rappellerez quels sont les objectifs que vous avez fixés lors de la mise en place de celle-ci.

Vous décrirez les principales étapes et les moyens qui se sont avérés nécessaires pour mener à bien le projet. Les difficultés rencontrées pourront être, le cas échéant, soulignées.

Vous préciserez aussi les moyens déployés pour pérenniser l'action.

Vous détaillerez son calendrier de mise en œuvre.

#### Etape 3 - Evaluation

Quel est le bilan en termes de résultats, de satisfaction ?

Vous mettrez en valeur les éléments qui témoignent de l'accompagnement des professionnels à l'annonce du handicap.

#### Etape 4 - Synthèse

Pour permettre une prise de connaissance rapide du dossier, vous rédigerez un texte d'une dizaine de lignes maximum décrivant de manière synthétique votre action en rappelant les objectifs fixés et les résultats obtenus.



# Informations pratiques

---

A toutes les étapes de la constitution de votre dossier, nos équipes sont disponibles pour vous aider et répondre à vos questions.

Aussi, n'hésitez pas à les contacter pour toute information que vous jugeriez nécessaire.

Pour en savoir plus

**Sylvia PRUDENT**  
02 38 90 72 47

**Marie Line AQUEVILLO**  
02 38 90 72 48

Ou par courriel : [trophee-handicap@mnh.fr](mailto:trophee-handicap@mnh.fr)

Modalités techniques

Le dossier doit comporter **impérativement** une partie écrite composée de 5 pages (recto-verso) maximum sans photographies : elles devront être jointes en annexe.

Il peut être accompagné de photographies (10 au maximum) ou d'une vidéo (2 minutes 30 maximum uniquement par mail).

Pour plus d'informations, se reporter au règlement joint (également consultable sur [www.mnh.fr/tih](http://www.mnh.fr/tih)).

Envoi du bulletin de participation et du dossier

Le bulletin de participation dûment complété et le dossier peuvent être adressés par messagerie ou par courrier –**au plus tard le 31 janvier 2017** – à :

**Adresse électronique**  
[trophee-handicap@mnh.fr](mailto:trophee-handicap@mnh.fr)

**Adresse postale**  
MNH  
Département Partenariats, Action Sociale  
Trophée Handicap MNH  
45213 Montargis Cedex